



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/47/162  
S/23816  
16 avril 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-septième session  
Points 28 et 69 de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES  
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-septième année

Lettre datée du 16 avril 1992, adressée au Secrétaire  
général par le Chargé d'affaires par intérim de la  
Mission permanente de la Fédération de Russie auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte d'une déclaration du  
Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie sur l'Afghanistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée  
générale, au titre des points 28 et 69 de la liste préliminaire, et du Conseil  
de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de la  
Fédération de Russie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) V. LOZINSKIY

\* A/47/50.

ANNEXE

Déclaration du Ministère des affaires étrangères  
de la Fédération de Russie sur l'Afghanistan

Un règlement politique d'ensemble en Afghanistan basé sur la garantie du droit du peuple afghan à l'autodétermination est l'un des objectifs principaux de la politique étrangère de la Fédération de Russie, à la réalisation duquel nous collaborons étroitement avec toutes les parties intéressées et avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Grâce au rôle actif de l'Organisation, il existe à présent des possibilités réelles de débloquer le conflit armé en Afghanistan et de faire en sorte que la population martyrisée de ce pays n'ait plus à endurer les souffrances et les privations qui lui sont infligées depuis si longtemps.

La convergence de vues à laquelle est parvenue la majorité des forces afghanes - le Président Najibullah et de nombreux chefs de l'opposition - quant à la nécessité d'organiser un transfert pacifique du pouvoir en Afghanistan et de créer à cette fin le "conseil de prétransition", doté des pleins pouvoirs, dont il est question dans la déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en date du 10 avril de l'année en cours, ouvre une nouvelle étape du processus politique. Cette première mesure, incontestablement difficile à mettre en oeuvre, doit être suivie de l'arrêt des combats, de la proclamation d'une amnistie générale et de la mise en application de garanties de sécurité pour tous les Afghans.

Nous comptons vivement voir résolue dès le début de la transition la question de la libération de tous les anciens militaires soviétiques - ressortissants d'Etats membres de la Communauté - qui ont été faits prisonniers en Afghanistan.

Nous demandons aux parties afghanes de faire preuve de sagesse politique, d'avoir bien conscience des intérêts supérieurs de leur pays et de faire tout leur possible pour ne pas laisser échapper la chance qui se présente de restaurer la paix et la concorde en Afghanistan. De son côté, la Russie est prête à coopérer activement avec l'Organisation des Nations Unies et les autres membres de la communauté internationale à la réalisation de cet objectif.